Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260505-DELIB20260505N5-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 5 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 29 avril 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, LIPOVAC Anne-Sylvie, CHABILAND Annabelle, ROBIDOU Christophe, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, GORON Maxime, GOUGEON Laurent, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, LE DIMNA Martine.
Etait absent excusé : néant
Etait absent : néant
Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse André à qui il est adjoint un auxiliaire.

5. Lancement du marché de travaux en procédure adaptée pour l'aménagement de la place André Ferré

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

Les caractéristiques essentielles du programme de réaménagement afin de revitaliser la place André Ferré sont les suivantes : création de nouveaux espaces de circulation dédiés aux mobilités douces, aménagement d'espaces de détente sécurisés et de terrasses pour les commerces ; réorganisation des flux de circulation, des stationnements, nouveaux emplacements destinés aux commerçants dans le cadre du marché hebdomadaire, ainsi qu'aux groupes de musique, notamment lors des « Vendredis de l'été », renaturation du site et désimperméabilisation des sols.
Le marché est composé de deux lots : lot 1 : terrassement-voirie-réseaux et le lot 2 espaces verts-mobilier.
Le coût prévisionnel des travaux est estimé par le maître d'œuvre à 804 953,98 euros HT (hors PSE) soit 965 944,78 euros TTC.
La procédure utilisée sera la procédure adaptée dans la catégorie travaux (MAPA travaux).

Cadre juridique :

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaires qui seront retenus par lui.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260505-DELIB20260505N5-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-21-1 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le budget communal, et notamment les crédits inscrits en section d'investissement, opération n°34 ;
Considérant la nécessité de procéder au réaménagement de la place André Ferré afin de renforcer son attractivité et de soutenir la dynamique commerciale locale ;
Considérant que ces travaux feront l'objet d'un marché public alloti comme suit :
- lot n°1 : terrassement, voirie et réseaux - lot n°2 : espaces verts et mobilier ;

Considérant que, compte tenu du montant estimé du besoin, il est proposé de recourir à une procédure adaptée (MAPA), en application du Code de la commande publique ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix Contre (MM. Deheeger Lavollée et Gougeon, Mmes Morin-Louvigny, Vivien-Moison, Morin) et par 21 voix Pour

- **autorise** le lancement de la procédure de passation du marché public de travaux, selon une procédure adaptée, pour le réaménagement de la place André Ferré

- **autorise** M. le Maire, en application de l'article L2122-21-1, à signer les marchés à intervenir avec le ou les titulaires retenus à l'issue de la procédure, ainsi que tous les documents afférents

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse ANDRÉ